

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 19 juillet 2024

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt quatre et le dix-neuf du mois de juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 15 juillet 2024 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, MOUREY-PETIT Delphine, NICOLET Cédric, SCHNEITER Pascale.

Excusé : /

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

Le conseil municipal valide le compte-rendu du conseil municipal du 7 juin 2024.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

SIVU RPI - 25 juin 2024 (Serge Monnet, Delphine Mourey-Petit)

Assurances : Le conseil valide le remboursement de l'assurance de 2700 € pour la réparation des volets et 3548 € pour la réparation du vitrage de la salle de motricité. Le conseil valide la signature d'un avenant au contrat pour la prise en compte de nouveaux risques (cyberattaque, catastrophe naturelle et épidémie).

Demande de subvention : le conseil valide la demande de subvention territoires numériques éducatifs (70 % état, 10 % conseil départemental) pour l'achat des 16 postes informatiques décidés en 2023/

Personnel : le conseil valide le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la commune d'Amancey pour les travaux d'entretien.

Transports : le conseil valide la convention avec les communes de Cléron et Fertans qui prennent en charge le transport méridien des enfants sur leur commune.

Demandes du conseil d'école : le conseil valide l'achat de fournitures pour la psychologue scolaire (181 €)

CONVENTION AROMACOMTOIS

La commune d'Amondans a été sollicitée par l'ONF pour passer une convention avec la société Aromacomtois afin d'autoriser cette dernière à récolter manuellement et transporter à dos d'homme des branches de résineux d'un diamètre inférieur à 4 cm sur les arbres tombés dans la forêt d'Amondans à fin d'approvisionnement pour leur transformation en huiles essentielles. Cette activité qui existait déjà depuis de nombreuses années n'était jusqu'alors pas encadrée.

Après en avoir délibéré, considérant que cette activité ne présente pas d'impact négatif sur la forêt, le conseil municipal donne un avis favorable au ramassage des branchage de résineux par la société Aromacomtois et autorise le maire à signer une Autorisation relevant du régime des menus produits à titre gracieux, d'une durée de cinq ans du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029, pour un volume annuel maximum de 100 m³ apparents (soit environ 10 fourgonnettes).

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU

Le conseil municipal valide le devis proposé par la société TP Mourot, d'un montant de 1308 € TTC pour la pose d'un compteur d'eau et raccordement d'un nouveau logement dans la rue des Vergers d'une part, et d'autre part le remplacement de 2 vannes usagées et la mise en place d'une prise d'air avec vannette sur la conduite d'eau nécessaire pour faciliter la recherche de fuite sur la colonne montante du réseau d'eau potable.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

Visite de l'ARS : L'ARS a transmis son rapport suite à la visite d'inspection des installations de production et distribution d'eau potable. L'ARS a constaté que les mesures prescrites dans la déclaration d'utilité avaient bien été mises en œuvre. L'ARS a émis de nouvelles prescriptions, notamment obturer les parties vitrées du réservoir d'eau, rappeler aux exploitants agricoles leur obligations en matière d'épandage dans le périmètre de protection, cadenasser les regards d'accès à l'eau (source, station de pompage et réservoir) et refaire les joints d'étanchéité abîmés de ces regards, mise en place d'un carnet sanitaire.

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 6 septembre 2024.